

SEANCE DU 20 FEVRIER 2018

Nombre de conseillers :

En exercice : 14
Présents : 13
A délibéré : 14
Pouvoirs : 01

L'an deux mil dix-huit, le vingt février à vingt heures , le conseil municipal de la commune de Vieilley, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Christiane ZOBENBULLER, Maire,

Convocation du :
15 février 2018

Etaient présents : **Mmes LEROY. ZOBENBULLER.**
Mrs BAY NOUAILHAT. BOGNON. ERARD. FOLIN. GODILLOT. KASAD. MARCH
MULIN. RACLOT. SIMAO. VIENT.

Secrétaire de séance :
Jimmy KASAD

Absents excusés :
M. Guy VERCHERE donne pouvoir à Me ZOBENBULLER Christiane

Reçue en préfecture et
Certifiée exécutoire le 22 février 2018

Le conseil municipal décide de voter cette délibération à scrutin public

01- 01 OBJET : COMPTE DE GESTION BUDGET EAU 2017 :

Madame le Maire présente au conseil municipal le compte de gestion 2017 du budget EAU établi par Monsieur le Trésorier. Les résultats étant concordants avec ceux du compte administratif, celui-ci est approuvé à la majorité des membres présents et représentés

Résultat du vote :

-CONTRE : 00

-ABSTENTION : 01
M. MARCHE.

- POUR : 13
Mmes LEROY. ZOBENBULLER. Mrs BAY NOUAILHAT. BOGNON. ERARD. FOLIN. GODILLOT. KASAD. MULIN. RACLOT. SIMAO.VERCHERE. VIENT.

Le conseil municipal décide de voter cette délibération à scrutin public

01- 02 OBJET : COMPTE DE GESTION BUDGET ASSAINISSEMENT 2017 :

Madame le Maire présente au conseil municipal le compte de gestion 2017 du budget ASSAINISSEMENT établi par Monsieur le Trésorier. Les résultats étant concordants avec ceux du compte administratif, celui-ci est approuvé à la majorité des membres présents et représentés

Résultat du vote :

-CONTRE : 00

-ABSTENTION : 01
M. MARCHE.

- POUR : 13
Mmes LEROY. ZOBENBULLER. Mrs BAY NOUAILHAT. BOGNON. ERARD. FOLIN. GODILLOT. KASAD. MULIN. RACLOT. SIMAO.VERCHERE. VIENT.

Le conseil municipal décide de voter cette délibération à scrutin public

01- 03 OBJET : COMPTE DE GESTION BUDGET FORET 2017 :

Madame le Maire présente au conseil municipal le compte de gestion 2017 du budget FORET établi par Monsieur le Trésorier. Les résultats étant concordants avec ceux du compte administratif, celui-ci est approuvé à la majorité des membres présents et représentés

Résultat du vote :

-CONTRE : 00

-ABSTENTION : 01
M. BOGNON.

- POUR : 13
Mmes LEROY, ZOBENBULLER, Mrs BAY NOUAILHAT, ERARD, FOLIN, GODILLOT, KASAD, MARCHE, MULIN, RACLOT, SIMAO, VERCHERE, VIENT.

Le conseil municipal décide de voter cette délibération à scrutin public

01- 04 OBJET : COMPTE DE GESTION BUDGET PRINCIPAL 2017 :

Madame le Maire présente au conseil municipal le compte de gestion 2017 du budget PRINCIPAL établi par Monsieur le Trésorier. Les résultats étant concordants avec ceux du compte administratif, celui-ci est approuvé à la majorité des membres présents et représentés

Résultat du vote :

-CONTRE : 00

-ABSTENTION : 04
M. BAY NOUAILHAT, ERARD, GODILLOT, MARCHE.

- POUR : 10
Mmes LEROY, ZOBENBULLER, Mrs BOGNON, FOLIN, KASAD, MULIN, RACLOT, SIMAO, VERCHERE, VIENT.

Le conseil municipal décide de voter cette délibération à scrutin public

02-01-OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DU BUDGET EAU :

Après avoir présenté le compte de Gestion 2017 et la balance générale des comptes, Monsieur **GODILLOT** présente le compte administratif du **BUDGET EAU**, dont les résultats conformes au compte de gestion s'établissent comme suit :

EXECUTION DU BUDGET

	Dépenses nettes	Recettes nettes	RESULTAT
Exploitation	97 502.98	78 721.56	-18 781.42
Investissement	52 049.93	24 637.65	-27 412.28

REPORTS DE		
l'EXERCICE 2016		
Exploitation		65 719.80
Investissement		21 724.32

TOTAL (réalisation + reports)			SOLDE D'EXECUTION
	149 552.91	190 803.33	41 250.42

RESTES A REALISER		
Exploitation	0.00	0.00
investissement	0.00	0.00

Exploitation	97 502.98	144 441.36	46 938.38
Investissement	52 049.93	46 361.97	-5 687.96
TOTAL CUMULE	149 552.91	190 803.33	41 250.42

En l'absence du maire et après délibération le compte administratif 2017 est adopté à la majorité.

Résultat du vote :

-CONTRE : 00

-ABSTENTION : 01
M. MARCHE.

- POUR : 12
Mm LEROY. Mrs BAY NOUAILHAT. BOGNON. ERARD. FOLIN. GODILLOT. KASAD. MULIN. RACLOT. SIMAO.VERCHERE. VIENT.

Le conseil municipal affecte comme suit le résultat 2017 :

- 001 déficit d'investissement reporté : 5 687.96

-1068 excédent de fonctionnement capitalisé : 5 687.96

- 002 excédent de fonctionnement reporté : 41 250.42

Résultat du vote :

-CONTRE : 00

-ABSTENTION : 04
M. BAY NOUAILHAT. ERARD. GODILLOT. MARCHE.

- POUR : 09
Me LEROY. M. BOGNON. FOLIN. KASAD. MULIN. RACLOT. SIMAO.VERCHERE. VIENT.

Le conseil municipal décide de voter cette délibération à scrutin public

02-02-OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DU BUDGET ASSAINISSEMENT :

Après avoir présenté le compte de Gestion 2017 et la balance générale des comptes, Monsieur **GODILLOT** présente le compte administratif du **BUDGET ASSAINISSEMENT**, dont les résultats conformes au compte de gestion s'établissent comme suit :

EXECUTION DU BUDGET

	Dépenses nettes	Recettes nettes	RESULTAT
Exploitation	46 699.05	55 941.11	9 242.06
Investissement	100 938.48	88 867.42	-12 071.06

REPORTS DE	DE	
l'EXERCICE 2016		
Exploitation		13 592.35
Investissement		9 178.16

TOTAL (réalisation + reports)	SOLDE D'EXECUTION	
	147 637.53	167 579.04
		19 941.51

RESTES A REALISER		
Exploitation	0.00	0.00
investissement	0.00	0.00

Exploitation	46 699.05	69 533.46	22 834.41
Investissement	100 938.48	98 045.58	-2 892.90
TOTAL CUMULE	147 637.53	167 579.04	19 941.51

En l'absence du maire et après délibération le compte administratif 2017 est adopté à la majorité.

Résultat du vote :

-CONTRE : 00

-ABSTENTION : 01
M. MARCHE.

- POUR : 12
Mm LEROY, Mrs BAY NOUAILHAT, BOGNON, ERARD, FOLIN, GODILLOT, KASAD, MULIN, RACLOT, SIMAO, VERCHERE, VIENT.

Le conseil municipal affecte comme suit le résultat 2017 :

- 001 déficit d'investissement reporté : 2 892.90
-1068 excédent de fonctionnement capitalisé : 2 892.90
- 002 excédent de fonctionnement reporté : 19 941.51

Résultat du vote :

-CONTRE : 00

-ABSTENTION : 04
M. BAY NOUAILHAT, ERARD, GODILLOT, MARCHE.

- POUR : 09
Me LEROY, M. BOGNON, FOLIN, KASAD, MULIN, RACLOT, SIMAO, VERCHERE, VIENT.

Le conseil municipal décide de voter cette délibération à scrutin public

02-03-OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DU BUDGET FORET :

Après avoir présenté le compte de Gestion 2017 et la balance générale des comptes, Monsieur **GODILLOT**, présente le compte administratif du BUDGET FORET, dont les résultats conformes au compte de gestion s'établissent comme suit :

RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET

	Dépenses nettes	Recettes nettes
Fonctionnement	1 674.69	20 672.50
Investissement	3 768.16	5 357.00

REPORTS DE L'EXERCICE 2016		
Fonctionnement		34 290.99
Investissement	5 357.00	

TOTAL (réalisation + reports)		
	10 799.85	60 320.49

RESTES A REALISER		
Fonctionnement	0.00	0.00
Investissement	0.00	0.00

Fonctionnement	1 674.69	54 963.49
Investissement	9 125.16	5 357.00
TOTAL CUMULE	10 799.85	60 320.49

En l'absence du maire et après délibération le compte administratif 2017 est adopté à la majorité des membres présents.

Résultat du vote :

-CONTRE : 00

-ABSTENTION : 01
M. BOGNON.

- POUR : 12

Mm LEROY. Mrs BAY NOUAILHAT. ERARD. FOLIN. GODILLOT. KASAD. MARCHE. MULIN. RACLOT. SIMAO.VERCHERE. VIENT.

Le conseil municipal affecte comme suit le résultat 2017 :

-001 déficit d'investissement reporté : 3 768.16
-1068 excédent de fonctionnement : 3 768.16
-002 excédent de fonctionnement reporté : 49 459.74

Résultat du vote :

-CONTRE : 00

-ABSTENTION : 00

- POUR : 13

Mm LEROY. Mrs BAY NOUAILHAT. BOGNON. ERARD. FOLIN. GODILLOT. KASAD. MARCHE. MULIN. RACLOT. SIMAO.VERCHERE. VIENT.

Le conseil municipal décide de voter cette délibération à scrutin public

02-04-OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DU BUDGET PRINCIPAL :

Après avoir présenté le compte de Gestion 2017 et la balance générale des comptes, Monsieur **GODILLOT**, présente le compte administratif du BUDGET PRINCIPAL, dont les résultats conformes au compte de gestion s'établissent comme suit :

RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET

	Dépenses nettes	Recettes nettes
Fonctionnement	400 279.06	460 114.70
Investissement	140 294.02	78 106.55

REPORTS DE l'EXERCICE 2016		
Fonctionnement		162 693.48
Investissement		755.19

TOTAL (réalisation + reports)		
	540 573.08	701 669.92

RESTES A REALISER		
Fonctionnement	0.00	0.00
Investissement	38 600.00	70 500.00

Fonctionnement	400 279.06	622 808.18
Investissement	178 894.02	149 361.74
TOTAL CUMULE	579 173.08	772 169.92

En l'absence du maire et après délibération le compte administratif 2017 est adopté à la majorité des membres présents.

Résultat du vote :

-CONTRE : 00

-ABSTENTION : 04

M. BAY NOUAILHAT, ERARD, GODILLOT, MARCHE.

- POUR : 09

Mmes LEROY, Mrs BOGNON, FOLIN, KASAD, MULIN, RACLOT, SIMAO, VERCHERE, VIENT.

Le conseil municipal :

affecte comme suit le résultat 2017 du budget principal :

Résultats cumulés budget principal :

001 déficit d'investissement : 61 432.28
002 excédent de fonctionnement : 222 529.12

Intégration budget eau :

001 déficit d'investissement : 5 687.96
002 excédent de fonctionnement : 46 938.38

Intégration budget assainissement :

001 déficit d'investissement : 2 892.90
002 excédent de fonctionnement : 22 834.41

TOTAL :

001 déficit d'investissement : 70 013.14

1068 excédent de fonctionnement : 38 113.14 = (70 013.14 – 31900 (RAR dépenses 38600 - RAR recettes 70500))

002 excédent de fonctionnement : 254 188.77 = (292 301.91 - 38 113.14)

Résultat du vote :

-CONTRE : 00

-ABSTENTION : 03

M. BAY NOUAILHAT. ERARD. GODILLOT. MARCHE.

- POUR : 09

Mmes LEROY. Mrs BOGNON. FOLIN. KASAD. MULIN. RACLOT. SIMAO.VERCHERE. VIENT.

Le conseil municipal décide de voter cette délibération à scrutin public

04- OBJET : VALIDATION DES TRANSFERTS DE CHARGES 2017 & EVALUATION PREVISIONNELLE DES TRANSFERTS DE CHARGES PREVUS EN 2018

A l'occasion de la création de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et du transfert de compétences des communes membres vers l'EPCI, une Commission locale d'évaluation des charges transférées (« CLECT ») a été mise en place.

La délibération communautaire du 28 mai 2014 de création de la CLECT, complétée par la délibération du 19 janvier 2017 de renouvellement de la CLECT suite à l'extension de périmètre de la communauté d'agglomération, a décidé que cette commission serait composée des membres de l'assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, ainsi que du Trésorier à titre d'expert. Conformément au IV de l'article 1609 nonies C du Code général des impôts, elle comprend donc des membres de l'ensemble des conseils municipaux des communes membres de la communauté d'agglomération.

Cette commission s'est réunie le 18 décembre 2017, avant le Conseil communautaire, en vue de valider le montant définitif des transferts de charges effectués en 2017 et d'évaluer le montant prévisionnel des transferts de charges prévus en 2018. Le Conseil municipal est invité à approuver les modalités et résultats du calcul des charges transférées en 2017 et 2018.

Le Conseil municipal,

VU l'arrêté préfectoral n° 7066 du 23 décembre 2000 portant création de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon à compter du 1^{er} janvier 2001,
VU le IV de l'article 1609 nonies C du CGI,
VU les rapports de la Commission locale d'évaluation des charges transférées du 18 décembre 2017 joints en annexe,

DELIBERE,

1 Le Conseil municipal approuve le montant définitif des charges transférées au Grand Besançon en 2017, décrit dans le rapport de la CLECT du 18 décembre 2017.

Résultat du vote :

-CONTRE : 00

-ABSTENTION : 02

M. BAY NOUAILHAT.GODILLOT.

- POUR : 12

Mmes LEROY. ZOBENBULLER. Mrs BOGNON. ERARD. FOLIN. KASAD. MARCHE. MULIN. RACLOT. SIMAO.VERCHERE. VIENT.

2) Le Conseil municipal approuve le montant prévisionnel des transferts de charges prévus en 2018, décrit dans le rapport de la CLECT du 18 décembre 2017.

Résultat du vote :

-CONTRE : 00

-ABSTENTION : 0

- POUR : 14

Mmes LEROY, ZOBENBULLER, Mrs BAY NOUAILHAT, BOGNON, ERARD, FOLIN, GODILLOT, KASAD, MARCHE, MULIN, RACLOT, SIMAO, VERCHERE, VIENT.

Le conseil municipal décide de voter cette délibération à scrutin public

05 : OBJET : RECONDUCTION DU CONTRAT UNIQUE D'INSERTION ET PERENNITE DU POSTE :

Le Contrat Unique d'Insertion de Monsieur Thierry MARCHAND arrive à son terme le 28 février 2018.

Le conseil municipal doit se prononcer sur la reconduction de ce contrat CUI pour une période de 06 mois (jusqu'au 31/08/2018), et le bien-fondé de la création d'un poste supplémentaire à temps non-complet ou complet.

Monsieur RACLOT, à l'aide de graphiques fait le bilan de l'année 2017 des travaux et tâches effectués par Jean-Baptiste GAUTHEROT et Thierry MARCHAND.

Il présente également le coût financier supporté par la commune au cours de l'année 2017, et une simulation du coût prévisionnel si ce nouveau poste devenait pérenne.

Cet exposé entendu, le conseil municipal à la majorité de ses membres présents ou représentés décide de ne pas reconduire le C.U.I. et s'oppose à la proposition de créer un nouveau poste d'agent technique à 20 heures semaine aménageable sur l'année.

Résultat du vote :

-CONTRE : 08

Mrs BAY NOUAILHAT, ERARD, GODILLOT, KASAD, MARCHE, MULIN, SIMAO, VIENT.

-ABSTENTION : 00

- POUR : 06

Mmes LEROY, ZOBENBULLER, BOGNON, FOLIN, RACLOT, VERCHERE.

Le conseil municipal décide de voter cette délibération à scrutin public

06 : OBJET : CARTE AVANTAGES JEUNES 2018/2019 :

Madame le maire présente au conseil municipal, le courrier du Centre Régional d'Information Jeunesse proposant de renouveler le partenariat « Cartes Avantages Jeunes » pour l'édition 2018/2019.

L'exposé du maire entendu, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

-reconduit cette opération,

-décide de prendre en charge une partie du prix de vente, soit 4,00 €,

-facturera à chaque bénéficiaire la somme de 3,00 €,

Ces décisions sont votées à l'unanimité des membres présents et représentés.

Résultat du vote :

-CONTRE : 00

-ABSTENTION : 00

- POUR : 14

Mmes LEROY, ZOBENBULLER, Mrs BAY NOUAILHAT, BOGNON, ERARD, FOLIN, GODILLOT, KASAD, MARCHE, MULIN, RACLOT, SIMAO, VERCHERE, VIENT.

Le conseil municipal décide de voter cette délibération à scrutin public

07: OBJET : SYNDICAT DE L'ECOLE INTERCOMMUNALE : TRAVAUX TOIT DE L'ECOLE DE VIEILLEY : CLEF DE REPARTITION DE LA DEPENSE :

Madame le maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire d'effectuer urgemment des travaux sur la toiture de l'école de Vieilley dégradée par son utilisation inopportune par des enfants et des adolescents du secteur.

Madame le maire rappelle que ce bâtiment appartenant à la commune de Vieilley est mis à disposition du Syndicat de l'Ecole Intercommunale.

La clef de répartition financière de ces travaux, proposée par le Syndicat est la suivante :

- 50 % du montant hors taxes de la dépense supportés par le propriétaire du bâtiment,
- 50 % du montant hors taxes de la dépense répartis entre les quatre autres communes au prorata des élèves scolarisés pour l'année en cours.

L'exposé entendu, le conseil municipal accepte cette clef de répartition, pour cette dépense citée en objet.

Résultat du vote :

-CONTRE : 00

-ABSTENTION : 00

- POUR : 14

Mmes LEROY, ZOBENBULLER,

Mrs BAY NOUAILHAT, BOGNON, ERARD, FOLIN, GODILLOT, KASAD, MARCHE, MULIN, RACLOT, SIMAO, VERCHERE, VIENT.

Le conseil municipal décide de voter cette délibération à scrutin public

07-OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES SERVICES COMMUNAUX :

Madame le maire présente au conseil municipal la convention de mise à disposition des services techniques de la commune au Syndicat Intercommunal Petite Enfance Secteur Dame Blanche exerçant depuis le 30 août 2017, la compétence petite enfance.

Après discussion et délibération, le conseil municipal à l'unanimité autorise Madame le Maire à signer ladite convention.

Résultat du vote :

-CONTRE : 00

-ABSTENTION : 00

- POUR : 14

Mmes LEROY, ZOBENBULLER, Mrs BAY NOUAILHAT, BOGNON, ERARD, FOLIN, GODILLOT, KASAD, MARCHE, MULIN, RACLOT, SIMAO, VERCHERE, VIENT.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 15.